

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2012**

Conseil Municipal du
<b>06 septembre 2012</b>

Convocation du
<b>27 août 2012</b>

Nombre de conseillers
-----------------------

<b>En exercice : 13</b>
<b>Présents : 8</b>
<b>Votants : 13</b>

L'an deux mil douze, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-sept août deux mil douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

**PRÉSENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe.

**ABSENTS-EXCUSÉS :** MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BIRABEN Pierre, CASSOU Valérie, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

**PROCURATIONS :** MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude donne procuration à Valérie BERTHOUMIEU, BIRABEN Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain, LAHORE Alexandre donne procuration à ABADIE Jean-Pierre, MAGENDIE Béatrix donne procuration à CENDRÈS Monique.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** BERTHOUMIEU Valérie.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2012 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- **Contrat Collectif – Garantie Maintien de Salaire et Mutuelle Complémentaire Santé des agents territoriaux : Délibération,**
- **Projet « assainissement collectif » de la Commune :**
  - **Périmètre-zonage.**
  - **Réglementation.**
  - **Planning Travaux.**
  - **Coût.**
  - **Impact sur le prix de l'eau.**
- **Devis Protection Vitraux,**
- **Point sur la Rentrée Scolaire,**
- **Questions diverses.**

**1- CONTRAT COLLECTIF – GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE ET MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS TERRITORIAUX : DÉLIBÉRATION.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat collectif garantie maintien de salaire et mutuelle complémentaire santé conclu avec la MNT doit être révisé suite à la promulgation du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 qui propose une option entre deux procédures pour la mise en œuvre de la participation des collectivités à la protection sociale complémentaire des agents. Les collectivités peuvent choisir entre les deux procédures (la labellisation ou la convention de participation) après consultation du Comité Technique Paritaire du Centre De Gestion (CDG).

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 06/09/2012

Ces deux procédures ont pour objectif et légitimité pour poursuivre un objectif social justifiant le versement d'une participation. Celle-ci sera exprimée en montant forfaitaire par agent, versée aux agents et pourra être modulé en fonction de la situation sociale et familiale.

La Commune a opté pour la procédure de labellisation plus facile à mettre en œuvre et plus sécurisante pour l'employeur.

Actuellement, la Commune de BEUSTE participe jusqu'à concurrence de 25 % des cotisations versées par les agents pour la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire et de 15 % pour la Garantie Complémentaire Santé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une participation annuelle d'un montant de :

- 220 € par agent pour la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire,
- 65 € par agent pour la Garantie Complémentaire Santé.

Cette proposition va être soumise au Comité Technique Paritaire pour avis.

## **2- PROJET «ASSAINISSEMENT COLLECTIF» DE LA COMMUNE :**

- \* PÉRIMÈTRE ZONAGE.**
- \* RÉGLEMENTATION.**
- \* PLANNING TRAVAUX.**
- \* COÛT.**
- \* IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU.**

### **1. Périmètre-zonage :**

En 2016, l'assainissement collectif desservira les foyers localisés entre la voie rapide et le Lagoon.

Le quartier Batbielle n'est pas concerné par ce projet compte tenu de sa situation géographique.

Sont exclues du périmètre les habitations situées sur la rive droite du Lagoon qui resteront en assainissement non collectif.

Les deux maisons de la rue du Pré du Roy sont dans le zonage et seront considérées à posteriori quand le potentiel de constructions sera suffisant.

### **2. Réglementation :**

Une dérogation a été obtenue concernant la mise en conformité des assainissements non collectifs (rappel échéance 01/01/2013).

Lorsque les réseaux seront mis en place, chaque foyer aura un délai de deux ans pour se raccorder à l'assainissement collectif. Les propriétaires de constructions récentes disposent d'un délai de dix ans à partir de la date de la mise en place de leur assainissement individuel.

Le Syndicat d'eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SAPAN) contrôlera :

- L'abandon des assainissements non collectifs,

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 06/09/2012

- La séparation des eaux usées et des eaux de pluies,
- Les raccordements.

### **3. Planning travaux :**

2013 : Relevé topographique par maison,  
2014 : Marché, construction extension station d'épuration BORDES/ASSAT,  
2015 : Travaux station d'épuration,  
2016 : Création du réseau d'assainissement (Bourg et Antennes),  
2017 : Réfection des chaussées.

### **4. Coût :**

#### **a) Coût des travaux :**

Les travaux de réalisation du réseau d'assainissement collectif auront un coût de 1,846 million d'euros dont :

- 0,939 million d'euros seront pris en charge par le SAPAN,
- 0,939 million d'euros subventionné à 25 % par le Conseil Général et 25 % par l'Agence de l'Eau.

Le coût moyen par maison de l'investissement sur la Commune de BEUSTE est de 8 023 € (9 000 € est le maximum pour être éligible aux subventions).

#### **b) Coût du raccordement :**

Le syndicat d'assainissement prend en charge la construction du réseau d'assainissement et la boîte de raccordement. Il est propriétaire du réseau et de la station d'épuration.

Restent à la charge de l'utilisateur :

- La taxe de raccordement : 600 €
- Coût du branchement privé sur la partie publique,
- Redevance annuelle proportionnelle à la consommation de l'eau.

### **5. Impact sur le prix de l'eau :**

La Commune de BEUSTE ayant adhéré (en début d'année) au Syndicat d'Assainissement de la Plaine de NAY, le futur tarif du m<sup>3</sup> d'eau sera de 2,20 € HT avec l'amortissement inclus. Actuellement le tarif est de 1,98 € HT/m<sup>3</sup>.

Nota : Si la Commune n'avait pas adhéré au Syndicat, l'impact sur le prix de l'eau serait de 5 € HT/m<sup>3</sup> avec l'amortissement.

## **3- DEVIS PROTECTION VITRAUX.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de Monsieur TAILLANT pour la pose de châssis en ALTUGLASS afin de protéger les vitraux de l'église.

Le montant du devis s'élève à la somme de 6 384 € (pour l'équipement de 15 vitraux) et comprend les prestations suivantes :

- Dépose des protections existantes,
- Nettoyage des vitraux face extérieure,
- Pose panneaux ALTUGLASS (traités UV, haute protection et transparence optimale), joints d'étanchéité.

Pour cette intervention, la Commune de BEUSTE devrait prendre en charge la location d'une nacelle ou d'un échafaudage.

Compte tenu du prix de ces protections et après discussion, le Conseil Municipal considère qu'il y a des investissements davantage prioritaires et décide de surseoir à la réalisation de ces travaux.

#### **4- POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE.**

Les effectifs des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal BEUSTE/LAGOS sont les suivants :

##### **École de LAGOS :**

Maternelle : 34 élèves  
CP-CE1 : 21 élèves  
-----  
55 élèves

##### **École de BEUSTE :**

CE2-CM1-CM2 : 24 élèves

A la rentrée de janvier 2012, 3 élèves supplémentaires sont prévus.

Compte tenu de l'importance des effectifs en classe de maternelle un poste supplémentaire a été demandé par les élus auprès de l'Inspecteur d'Académie. Si le poste espéré est attribué, il y aurait une classe CE1-CE2 et une classe CM1-CM2. La classe de CE1 serait transférée à BEUSTE

La décision sera prise le lundi 10 septembre pour la création d'un poste supplémentaire au RPI BEUSTE/LAGOS.

Dans l'optique d'un poste supplémentaire et donc d'une classe supplémentaire à BEUSTE un changement d'organisation a été mis en place pour l'optimisation du fonctionnement de la cantine.

#### **5- QUESTIONS DIVERSES.**

##### **1. Travaux d'enfouissement des réseaux : rue des Cerisiers**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SDEPA qui informe qu'après étude de reliquats de crédits disponibles sur son budget la Commune a été retenue pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Cerisiers (Tranche ETS BIRABEN —>Rue des Cerisiers).

L'enveloppe disponible est de 70 106 € et les travaux sont subventionnés à 78 %.

Prochainement, une visite de piquetage permettra d'engager l'étude et d'établir le devis des travaux à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal.

## **2. Conseil général : Réforme de la politique de développement territorial**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Président du Conseil Général concernant le nouveau cadre de la réforme de la politique de développement territorial.

Trois principes importants ont été affirmés par l'assemblée départementale :

- Des interventions plus justes qu'elles ne le sont aujourd'hui,
- Des interventions tenant compte des spécificités et des différences des territoires
- Des interventions mieux coordonnées et plus lisibles.

Un contrat sera passé avec chaque maître d'ouvrage porteur d'un projet d'investissement.

Avant de soumettre au vote des Conseillers Généraux les termes d'un dispositif finalisé, des réunions d'information et de débat avec les élus auront lieu sur les territoires. Une réunion d'échanges est prévue à la Communauté de Communes du pays de NAY le 03 octobre 2012.

## **3. Devis Entreprise LAPEDAGNE :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la SARL LAPEDAGNE pour le nivellement et l'empierrement des rues du Gabizos et du Pré du Roy.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 10 273,64 €.

La Commission Travaux doit se réunir prochainement afin d'intégrer ces travaux dans les réalisations à court terme.

## **4. Invitation « Quilles de Neuf » :**

La Section de Quilles de 9 du Foyer Rural Beustois organise le samedi 22 septembre 2012 le 3<sup>ème</sup> challenge Simin Palay.

Le Conseil Municipal est invité à participer au repas de midi, à la remise du challenge, le vin d'honneur étant offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	Absent - Excusé
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	Absente - Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude	Absent - Excusé	CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	Absent - Excusé
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente - Excusée
BIRABEN Joseph			